Sécurité des femmes journalistes au Burkina Faso

Rapport

Décembre 2022

supported by: ifex

Photo Credit: Freepik

Remerciements

La Fondation des médias pour l'Afrique de l'ouest tient à reconnaitre la collaboration du Centre National de Presse-Norbert Zongo (CNP-NZ) dans l'élaboration de ce rapport. Nous apprécions également le travail de recherche et rédaction du consultant Dr. Lassané Yaméogo, Chercheur Médias et Communication et Chercheur associé à l'Université libre de Bruxelles.

Enfin, nous réservons une reconnaissance spéciale à l'International Freedom of Expression Exchange (IFEX) pour l'appui financier qu'il a accordé à ce projet de rapport.

Table des matières

Remerciements 1

Résumé Analytique 3

Introduction 4

I. Méthodologie 6

II. Cadre légal des médias 6

III. Aperçu des violences envers les femmes journalistes 7

1. Organisation des rédactions, genre et sécurité des journalistes 7

2. Les violences subies dans les rédactions 9

2.1. L'assignation à des tâches et rôles maternalistes, comme violence 10

2.2. Le (cyber) harcèlement sexuel 11

3. Les violences subies hors des rédactions 12

3.1. Les préjugés et les stéréotypes 13

3.2. La discrimination religieuse 14

3.3. Le (cyber) harcèlement sexuel 15

4. Des souffrances silencieuses 16

Conclusion 17

Recommandations 17

- Au ministère chargé du genre 17
- Au Conseil supérieur de la communication 18
- Aux organisations professionnelles des médias 18
- Aux propriétaires de médias 18

Références 19

Résumé Analytique

Cette étude explore les formes de violences que subissent les femmes journalistes dans les médias burkinabè. S'appuyant sur des entretiens approfondis réalisés auprès de 22 femmes journalistes et de 10 rédacteurs en chef et directeurs de publication, elle révèle que les femmes journalistes sont victimes à la fois de violences organisationnelles (violences subies au sein des rédactions) et de violences publiques (violences subies hors des rédactions).

Les violences organisationnelles les plus courantes sont le harcèlement sexuel et une forte discrimination genrée. Il y a, à juste titre, l'assignation systématique des femmes aux « soft news » alors que les « hard news », qui pourraient faire la notoriété d'un journaliste, sont réservés aux hommes. Cette réalité dépeint le fait que les compétences et capacités professionnelles de femmes sont parfois, à tort ou à raison, consciemment ou inconsciemment, minimisées ou sous-valorisées.

Quant aux violences publiques, il existe des cas isolés et marginaux de violence physique contre les femmes, parmi lesquels on note des cas d'attouchements.

Le rapport révèle que la forme de violation la plus régulière et la plus pressante subie par les femmes journalistes sont les préjugés et les stéréotypes de « femmes aux mœurs légères », de « femmes incapables de réussir une vie de foyer », de « mauvaises mères », d'« effrontées », de « perturbatrices sociales ».

Ces attaques affectent moralement, socialement, intellectuellement et professionnellement ces femmes journalistes qui décident de vivre ces violations dans le silence des plus assourdissants.

Cette tendance à se murer dans le silence est, d'une part, le fruit de la peur des victimes d'être objet de raillerie. D'autre part, elle vient du fait que l'environnement médiatique du Burkina Faso traite généralement le harcèlement sexuel comme un sujet tabou. Aussi, l'absence d'un cadre de gestion des violences ne favorise pas la dénonciation, tout comme l'absence d'assistance, par des psychologues, des victimes.

Introduction

Au Burkina Faso, le sujet de la femme journaliste a déjà fait l'objet de publications scientifiques. Dans une étude qui a touché 140 médias sur 237 au total, soit 59%, Lassané Yaméogo, a recensé 261 femmes journalistes et assimilées (25%) contre 769 hommes journalistes (75%). Seulement 12 médias[1] sur les 140, soit 8,57%, ont au moins 50% de femmes dans leurs rédactions. 40 médias dont 22 radios, toutes catégories confondues, 12 titres de journaux, toutes périodicités confondues et 6 portails en ligne, soit 28, 57% n'ont pas de femmes dans leurs rédactions. Dans l'ensemble des médias étudiés, les femmes journalistes qui occupent un poste à responsabilité représentent seulement 5,24% (Yaméogo, 2017, p.111 et 113). L'auteur explique que cette faible représentativité des femmes dans les rédactions et dans les instances décisionnelles est liée à des perceptions fondées sur des a priori, des préjugés et des stéréotypes sexués, mais aussi à des contraintes sociales inhérentes au statut de mère et d'épouse de la femme journaliste. Il écrit que « les inégalités de genre sont sous-tendues et légitimées par des croyances proclamant l'incompatibilité de l'activité journalistique avec le statut social de la femme » (p.117), lequel est perçu comme un handicap ou une « infériorité sociale » (Héritier, 2002, p.11). Les femmes elles-mêmes et les responsables éditoriaux lient cette sous-représentativité à des facteurs 'maternalistes' comme les devoirs familiaux (travaux ménagers, cuisine, les bons soins du mari, l'éducation des enfants, etc.) et physiologiques, comme les congés de maternité, la grossesse (Yaméogo, 2017, p.119). Cette dichotomisation renvoie à ce qu'Héritier (2002, p.17) a appelé « la valence différentielle des sexes » qu'elle décrit comme le phénomène consistant en la valorisation d'un sexe et la dévalorisation de l'autre.

Lassané Yaméogo s'est également intéressé au lien entre genre et métiers techniques du journalisme dans le microcosme « médias publics » et est parvenu à des conclusions, entre autres, que les femmes sont sous-représentées dans les métiers techniques comme la photographie, le montage, la prise de son, la maintenance, l'informatique, l'infogravure, l'offset, l'image, caméra et lumière, transmission de signal. Elles sont seulement 25 dans ces métiers contre 149 hommes, soit 14,36% (Yaméogo, 2021, p.131), mettant en évidence la technologie comme étant « une source de disparité sexuée et de rupture générationnelle féminine » (Yaméogo, 2021, p.135). Dans une recherche sur la socio-anthropologie du rôle et de la place des femmes dans trois quotidiens burkinabè,

[1] Il s'agit de la Radio *Municipale* de Ouagadougou (50%), la Radio *Pengdwendé* de Sabou (50%), la Radio *Zamaana* de Kokologo (50%), *Femina fm* de Ouagadougou (62%), la Radio *Munyu* de Banfora (60%), la Radio *Dunia fm* de Boussé (60%), la *Radio Evangile Développement* de Koudougou (100%), la télévision confessionnelle *Impact TV* (50%), le bimensuel *Le Messager* (50%), *Sidwaya.bf* (50%), *laborpresse.net* (50% et *queemafa.net* (67%).

Marcel Bagaré est aussi arrivé au même constat : les femmes y sont non seulement sous représentées, mais elles occupent et jouent les seconds rôles (Bagaré, 2019).

Mais les statistiques sont légèrement en hausse par rapport aux années antérieures. En 2012, le personnel féminin représentait dans les rédactions, tous médias confondus, 18 % (Institut Panos, 2013, p.15). Vingt ans auparavant, Gallagher (1997), dans une étude commanditée par l'Unesco faisait le constat : les étudiantes inscrites dans la filière journalisme et communication à l'Université de Ouagadougou étaient environ 18 %. Pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, l'Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ISTIC), l'école de formation professionnelle des journalistes, a enregistré respectivement 67 étudiants dont 15 femmes (22,38%), 76 étudiants dont 23 femmes, (30,26%) et 65 étudiants dont 24 femmes (36, 92%), soit au total 208 étudiants dont 62 femmes (29,80%) (Yaméogo, 2017, p.100). Globalement, le Burkina Faso est encore loin d'atteindre la parité hommes /femmes dans les rédactions et dans les écoles de journalisme. Le manque d'intérêt et d'engouement du sexe féminin pour le journalisme est en partie lié aux violences de toutes sortes et préjugés et stéréotypes qu'elles subissent dans le milieu professionnel et dans la société.

La présente étude, qui se veut une continuité des publications ci-dessus référencées, a pour objectif d'exhumer davantage les raisons qui sous-tendent la faible représentativité des femmes dans les médias burkinabè. Elle s'intéresse à une problématique non encore suffisamment étudiée : les violences dont les femmes journalistes sont victimes dans les médias burkinabè. Elle questionne la sécurité des femmes journalistes burkinabè dans ce contexte à la fois marqué par une crise sécuritaire sans précédent[2] et le développement du numérique. La recherche vise à identifier et à étudier les attitudes, pratiques et procédures hostiles aux femmes journalistes, qui sapent leur épanouissement en tant que femmes des médias, ainsi que les incidents d'agression physique et psychologique, de discrimination, des stéréotypes de genre et des préjugés, de cyberharcèlement sexuel et de cyberviolence qui structurent, organisent, régulent ou déstructurent les rapports sociaux et les rapports professionnels en matière de genre. Il s'agit, en d'autres termes, d'analyser les inégalités de genre en tant que formes de violences et construit social permettant « d'éclairer l'ensemble des pratiques et représentations professionnelles, des rapports sociaux et du fonctionnement du champ journalistique » (Damian-Gaillard, Frisque et Saitta, 2009, p.176). Nous nous focalisons particulièrement sur la violence envers les femmes journalistes

[2] Depuis 2015, le Burkina Faso vit la plus grave crise sécuritaire de son histoire. Des attaques terroristes quasi quotidiennes et des conflits communautaires sporadiques sont secouent le pays, avec comme conséquences, la mort de plus de 2 500 personnes militaires et civiles et près de deux (2) millions de déplacés internes.

sans ignorer que les hommes journalistes subissent également diverses formes de violence liées à leur activité professionnelle.

I. Méthodologie

Il s'agit d'une étude qualitative qui implique le recueil des témoignages et de récits autobiographiques auprès d'hommes, mais davantage de femmes journalistes sur les formes de violences dont elles sont victimes. L'étude s'intéresse à la fois aux violences publiques (celles qui sont l'œuvre du monde extra-journalistiques, comme les sources d'information, les auditeurs, les téléspectateurs, les lecteurs...) qu'aux violences organisationnelles (celles qui sont pratiquées au sein des rédactions et dont les femmes en sont victimes). L'enquête s'est déroulée de juillet à août 2022 à Ouagadougou. Elle a touché **22 femmes journalistes** de divers médias (radio, télé, presse imprimée, presse en ligne, blog) et **10 responsables éditoriaux** (rédacteurs en chef, chef de programmes, directeurs de publication). Au total, 12 médias, tous statuts et toutes catégories confondues ont été touchés par l'étude.

Le matériau collecté (le propos des informateurs) a été intégralement transcrit est analysé grâce à l'analyse thématique (Miles et Hubermann, 2003 ; Mucchielli, 2007). La méthode a consisté en une classification et extraction des phrases les plus significatives (Ferret et Grau, 1998) sur la base d'un travail préalable d'identification des thèmes les plus significatifs selon leur fréquence d'apparition (Boguraev, 1997; Hernandez et Grau, 2002).

II. Cadre légal des médias

Le droit à l'information et de la liberté de la presse sont consacrés par la Constitution du 2 juin 1991 et les lois sur la presse adoptées sous la Transition de 2015. L'article 8 de la Constitution dispose que « les libertés d'opinion, de presse et le droit à l'information sont garantis. Toute personne a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre des lois et règlements en vigueur ».

Une diversité de lois encadre les médias au Burkina Faso. Parmi elles, peuvent être citées :

- La loi 057-2015/CNT du 04 septembre 2015 portant régime juridique de la presse écrite au Burkina Faso, modifiée par la loi N°085-2015/CNT du 17 décembre 2015. Cette loi encadre la presse écrite (journaux et périodiques paraissant à intervalles régulières).

- La loi 058-2015/CNT du 04 septembre 2015 portant régime juridique de la presse en ligne au Burkina Faso modifiée par la loi N°086-2015/CNT du 17 décembre 2015.
- La loi 059-2015/CNT du 04 septembre 2015 portant régime juridique de la radiodiffusion sonore et télévisuelle au Burkina Faso. Cette loi a été modifiée par la loi N°087-2015/CNT du 17 décembre 2015. Elle fixe les conditions d'établissement, d'installation et d'exploitation des médias audiovisuels.
- La loi N°051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs. Cette loi a pour but, en son article 2, de rendre effectif le droit d'accès à l'information et aux documents administratifs et de contribuer à promouvoir la transparence, la reddition des comptes, la bonne gouvernance et le développement.
- La loi N°080-2015/CNT du 23 novembre 2015 portant règlementation de la publicité au Burkina Faso. Cette loi régit les opérations de publicité et les professions publicitaires. Elle s'applique également à tout média, utilisé comme support publicitaire.
- La loi 044-2019/AN portant modification de la loi 025-2018/AN du 31 mai 2018 portant code pénal au Burkina Faso.

Le Conseil supérieur de la communication (CSC), créé par décret n°95-304/PRES/PM/MCC du 1 er avril 1995 en application de l'article 143 du Code de l'information, est l'autorité administrative qui a pour missions principales, l'octroi de la licence d'exploitation de la radiodiffusion et de la télévision et la régulation a priori des contenus des médias audiovisuels et de la presse écrite. Après quelques évolutions sur la base de la loi n° 028-2005/AN du 14 juin 2005, le CSC a été constitutionnalisé en 2012 et est aujourd'hui régi par la loi organique n° 015-2013/AN du 14 mai 2013 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la communication.

III. Aperçu des violences envers les femmes journalistes

1. Organisation des rédactions, genre et sécurité des journalistes

Dans les rédactions étudiées, il n'existe pas une organisation spécifique liée au genre. Les journalistes hommes et les journalistes femmes appartiennent aux mêmes rédactions et travaillent sans aucune considération sexuée ou genrée. De façon formelle, les informateurs soutiennent qu'il n'y a pas de politique en matière de genre qui spécifient les tâches et les rôles. Toutefois, de manière intuitive et circonstancielle, certaines rédactions affectent des tâches à des femmes et pas à des hommes et inversement. Selon les horaires du travail ou la pénibilité de la tâche à exécuter, l'équité est parfois la règle non écrite qui structure et organise l'activité journalistique. Pour les terrains risqués, les reportages où il peut avoir de la violence, des efforts physiques énormes à consentir ou des voyages urgents de

dernière minute, on évite de programmer les femmes. Certaines femmes ne trouvent pas d'inconvénient à cette discrimination sexuée.

> « *Il y a des missions parfois qui sont difficiles pour une femme. Par exemple, missions où tu dois quitter la maison à 3h pour aller chercher le matériel à la rédaction pour un départ à 4h du matin, c'est difficile. Une femme seule sur la voie à 3h, tu te demandes si tu vas arriver* », a déclaré anonymement une journaliste Radio et Télé avec plus de 4 ans d'ancienneté.

Les conditions physiologiques de la femme, comme la grossesse, la maternité, l'allaitement sont des réalités objectives qui la dispense de certaines tâches. Mais, tout cela n'est pas figé et réglementé si bien que dans une même rédaction, selon le caractère, la personnalité et l'humeur du décideur éditorial, les règles non écrites fluctuent. D'une rédaction à une autre, on observe également des variations dans l'organisation genrée des rôles et des tâches. Ce qu'un média ne demandera pas à une femme de faire du fait de la spécificité de son statut de femme ou de son état physiologique, un autre média le fera sans gêne.

> « *Je me rappelle qu'une consœur, qui était enceinte, était revenue d'un reportage et était censée traiter son élément. Sur le champ, elle a piqué une crise de maux de tête et lorsqu'elle a tenté d'expliquer à son rédacteur en chef, ils ne se sont pas entendus. Son chef lui a dit qu'il a lui-même une femme enceinte à la maison et qu'il ne peut pas tolérer qu'elle ne rédige pas l'article. La consœur a fini par verser des larmes* » a déclaré anonymement une journaliste Radio et Télé avec plus de 5 ans d'ancienneté.

Dire à sa collègue, qu'on a une femme à la maison comme elle peut être considérer comme un manque de respect ou comme un mépris. C'est un comportement sexiste qui infériorise la femme. Les conditions féminines sont ici minimisées, voire ignorées au profit de l'activité professionnelle.

Le genre n'est pas non plus pris en compte sur le plan de la sécurité des journalistes et sur le plan de l'intimité. Dans plusieurs rédactions, les hommes et les femmes partagent les mêmes toilettes, contraignant souvent certaines à une auto-violence physiologique, comme s'abstenir d'aller aux toilettes même quand le besoin d'y aller est pressant. Il n'y a non plus de dispositifs sécuritaires garantissant la sécurité des journalistes, malgré le contexte particulièrement dominé par le terrorisme et l'extrémisme violent. Les hommes comme les femmes journalistes ne bénéficient d'aucune protection particulière. Les journalistes se déploient au front ou couvrent les assauts lancés contre des terroristes en plein carnage sans le moindre kit de sécurité, comme le gilet pare-balle, le badge PRESSE, etc. Les femmes, qui sont davantage vulnérables et plus exposées du fait de leurs conditions féminines (faible force physique et risque de viol), investissent les terrains périlleux et difficiles sans des mesures de sécurité spécifiques ou tenant compte de leur féminité.

« *En tout cas, je n'ai pas encore vu dans le média les chefs venir nous dire que comme nous sommes en période de crise, voilà ce que chacun doit prendre comme mesure pour sa sécurité* » a déclaré anonymement une journaliste de la presse écrite avec plus de 9 ans d'ancienneté.

L'absence de dispositifs de sécurité et de protection des journalistes des deux sexes en général et des femmes en particulier a parfois été à l'origine d'incidents graves. La femme, en raison de la faiblesse de ses conditions physiques, paie généralement le lourd tribut.

« *Je me rappelle qu'une journaliste de notre média a fini son travail aux environs de 23h. En rentrant chez elle, elle a été agressée devant sa porte ; son fils a voulu s'interposer et il a été, lui aussi, blessé ; les agresseurs sont partis avec la moto de la consœur. Le média n'a jamais pris en charge cet incident, ne serait-ce que lui acheter une nouvelle moto. Un dispositif de protection aurait pu éviter cela. Elle n'a pas été protégée dans l'exercice de ses fonctions et je trouve cela dommage* » a déclaré anonymement une journaliste de la presse écrite avec plus de 10 ans d'ancienneté.

Nul doute qu'un journaliste homme aurait pu subir le même sort que la journaliste, mais cela ne saurait être une excuse. Le média aurait pu éviter l'incident en faisant déposer, en véhicule, la journaliste. A défaut, il devait au moins réparer le préjudice subi en acquérant une moto pour la journaliste. Mais, cela n'est possible que dans le cadre d'une politique claire de protection des journalistes lorsqu'ils sont en activité. Malheureusement, les journalistes burkinabè exercent, au risque de leur vie, sans être protégés par un cadre législatif de sécurité sociale et de réparation en cas de sinistre.

2. Les violences subies dans les rédactions

Encore appelées violences organisationnelles, les violences subies dans les rédactions désignent toutes formes d'atteinte physique et morale que des membres du corps professionnel subissent de la part d'autres membres. Elles sont ainsi portées par des acteurs du média contre des collègues du même média. Cam et al. (2021, p.8) précisent qu'elles sont les « violences subies par les journalistes au sein même des rédactions ». Les violences organisationnelles sont alors considérées comme des violences internes, planifiées, décidées et mises en œuvre au sein du microcosme médiatique.

Dans les rédactions, les violences physiques envers les femmes sont rares. Toutes les personnes interviewées disent n'en avoir pas connaissance. Aussi bien entre les femmes elles-mêmes et entre elles et les hommes, le climat est parfois tendu et délétère, mais jamais on en arrive à la violence physique.

En revanche, les violences verbales et psychologiques y sont récurrentes. Elles s'expriment au niveau de l'organisation et la division du travail journalistique, aussi bien verticale (attribution des positions dans la chaîne décisionnelle) qu'horizontale (répartition thématique des tâches). Il y a l'assignation systématique des femmes aux « soft news » et aux hommes aux « hard news » : les premières, perçues de façon essentialiste par les rédacteurs en chef comme passives-prudentes-hésitantes, étaient affectées le plus souvent aux recherches documentaires, au « travail sur le fond », tandis que les seconds, perçus comme actifs-fiables-assurés, et capables d'« attraper la balle au vol et de courir », étaient généralement envoyés sur le terrain quand il s'agissait de couvrir un événement « à chaud » Löfgren-Nilsson, 2010).

2.1. L'assignation à des tâches et rôles maternalistes, comme violence

Les femmes sont remontées contre les manières dont elles sont considérées dans les rédactions. Leur compétence et leur capacité professionnelle sont parfois, à tort ou à raison, consciemment ou inconsciemment, minimisées ou sous-valorisées. Quasi systématiquement, elles sont assignées à des reportages de moindre importance et, cela, pour elles, n'est rien d'autre que de la violence à leur égard. Cette discrimination fondée sur le sexe est une violence organisationnelle.

> « *Il arrive, souvent, que, sur le terrain, on dise que toi, tu es femme, quitte là-bas, nous les hommes, on va faire le travail, ou encore que, comme toi, tu es une femme tu ne peux pas aller là-bas. Ce sont des propos qui touchent* » témoigne une journaliste de plus de 8 ans d'expérience dans la presse écrite.

La violence liée à la répartition verticale des tâches touche également aux formes et rondeurs de la femme. Pour la télévision, l'un des critères de sélection des présentateurs / présentatrices est la beauté même si elle reste globalement relative.

> « *À l'écran, toutes les femmes n'y passent pas. Parfois, vous avez des femmes journalistes qui peuvent bien faire la présentation, mais on estime qu'elles ne sont pas présentables. Et celles qui n'ont pas toutes les compétences requises se retrouvent à l'écran. On se demande est-ce qu'on ne les vend pas comme des produits, des objets pour attirer de l'audience. Beaucoup ne le disent pas, mais il y a toutes ces violences là qu'elles subissent* », déclare un journaliste de plus de 11 ans d'ancienneté.

Des femmes journalistes disent être choquées de voir cette discrimination fondée sur les apparences physiques et non sur les compétences intellectuelles, vocales et professionnelles. Elles estiment que ces considérations sont sources de démotivation professionnelle, mais aussi de raillerie. Des jeunes filles qui sont à leur début dans le métier sont souvent promues présentatrices au détriment de

journalistes d'une certaine expérience. Ces violences sont, dans bien des cas, intériorisées, mais ne sont pas sans conséquences sur l'ambiance au travail et sur l'engagement professionnel.

2.2. Le (cyber) harcèlement sexuel

Les informateurs des deux sexes sont catégoriques : le harcèlement sexuel est une pratique courante dans les rédactions. Il est aussi une forme de violence organisationnelle. Il se réalise à divers niveaux : entre les journalistes reporters et entre ces derniers et les responsables éditoriaux.

> « *Quand j'étais en stage dans un média, un des responsables de l'organe m'a approché pour une mission dans le Sahel. J'étais prête à aller quand, le jour de la mission, il me dit qu'il y a un souci, qu'il n'y avait plus de logement pour chacun, mais un seul et qu'il fallait qu'on prenne la chambre à deux. (…). J'ai préféré couper court à ses intentions en déclinant l'offre* » (Femme1, Presse imprimée, 9 ans d'ancienneté).

Les hommes comme les femmes journalistes racontent que les stagiaires filles sont les principales « proies » des harceleurs. Il est rare qu'une stagiaire passe un mois dans une rédaction sans recevoir les avances d'un journaliste. Généralement, tout est fait pour qu'elle succombe à la tentative. Ce n'est pas seulement les stagiaires qui sont visées dans les rédactions. Les titulaires en sont également victimes.

> « *Une collègue a été la cible d'un harcèlement, de la part d'un patron de la boite. Souvent quand elle s'habille, le monsieur vient soulever sa jupe ou taper sur ses fesses et elle en avait marre* » témoigne une journaliste de plus de 4 ans d'expérience dans l'audiovisuel.

L'accès au stage est parfois conditionné à l'acceptation à l'acoquinement sentimentalo-professionnel. Le phénomène prend ainsi quelquefois la forme de « donnant-donnant ».

> « *Et avec le chômage, certaines de nos consœurs pensent qu'en se donnant c'est une garantie pour le boulot ; pourtant non, parce qu'une fois qu'il finit avec toi, il passe à la prochaine stagiaire* », témoigne une journaliste de plus de 7 ans d'expérience dans la presse en ligne.

Le harcèlement sexuel est un couteau à double tranchant. Dans certains cas, la victime se retrouve dans une situation délicate. Accepter n'est pas la solution, refuser non plus.

> « *Si par malheur il [le reporter, le rédacteur en chef ou même le directeur de publication] te fait la cour et tu refuses, c'est foutu pour toi. Si par malheur également, tu acceptes ses avances en sortant ou en couchant avec lui, il t'écrase pour de bon ; tu n'auras plus ton mot à dire ; moindre chose, il te fera des chantages. Dans les deux cas, tu subis seulement* », témoigne une journaliste de plus de 11 ans d'expérience dans la presse en ligne.

Cette violence sexuelle est quasi systématiquement dirigée contre les femmes célibataires. Celles-ci sont perçues ou présentées comme potentiellement des personnes aux meures légères. Leur moindre promotion est alors associée au sexe. Ces préjugés n'épargnent guère les femmes mariées, mais ils sont davantage tenances quand il s'agit des femmes célibataires.

> « *Je me rappelle qu'une consœur avait été nommée directrice régionale ; lorsque j'ai voulu saluer sa nomination dans une discussion informelle entre collègues, j'ai tout entendu. On m'a retorqué : " toi, si on te confie ce poste, tu n'iras pas parce que toi, tu as un mari ; elle, elle n'a pas de mari ; qu'est-ce qu'elle perd en allant en province ; tu n'as pas vu quand elle est sortie de l'école on l'a programmée pour les présentations de 22h ; dans tous les cas, il n'y a personne qui l'attend à la maison"* », témoigne une journaliste de plus de 8 ans d'expérience dans la radio.

Comme le montrent les témoignages ci-dessus, le harcèlement sexuel est à la fois une pratique et une perception fondée des préjugés et des a priori. Pratique parce qu'il est une réalité qui façonne les rapports sociaux et professionnels dans les rédactions. Sans être totalement structurelle, cette violence reste tout de même une entrave à l'exercice libre du métier de journaliste. Une perception parce qu'il reste associé à des préjugés, des idées reçues, des fausses croyances.

Dans les rédactions, les femmes sont aussi visées par les nouvelles formes de violence : le cyberharcèlement. Certaines affirment avoir été objet de harcèlement en ligne de la part de leurs collègues masculins. Comme le harcèlement verbal, le harcèlement électronique prend parfois la forme de chantage.

> « *Une collègue a démissionné parce qu'elle n'en pouvait plus. Au sein de la rédaction, quelqu'un l'appelait la nuit lui demandant de lui envoyer ses photos sexy, sinon il va tout faire à ce qu'elle ne devienne jamais présentatrice. Une stagiaire en a aussi été victime. Le journaliste qui devait l'encadrer lui exigeait sur WhatsApp ses photos sexy* », témoigne une journaliste de plus de 4 ans d'expérience dans l'audiovisuel.

Le phénomène est préoccupant. Il est silencieux, mais conduit certaines victimes à avoir de la répugnance pour le métier ou à la mobilité professionnelle. Mais, la mobilité n'est pas une solution durable, car le (cyber) harcèlement n'est pas géographique et temporel. Il est partout et atemporel.

3. Les violences subies hors des rédactions

Encore appelées violences publiques, les violences subies hors des rédactions concernent les violences dont les femmes sont victimes dans les milieux extra-

professionnels. Cette forme de violence est l'œuvre des sources d'information ou des annonceurs pendant la collecte de l'information. Elle peut aussi être portée par les publics médiatiques : les auditeurs, les téléspectateurs et les lecteurs. Comme les violences organisationnelles, les violences publiques prennent diverses formes. Elles sont physiques, verbales, psychologiques et virtuelles (cyberviolence et cyberharcèlement).

Mais, les violences publiques physiques envers les femmes journalistes sont rares, comme les violences physiques organisationnelles. Quelques exemples de violences physiques à l'égard de femmes journalistes sont cités, mais ce sont des cas isolés et marginaux. Certaines informatrices ont évoqué les attouchements qu'elles ont inscrits dans le registre des violences physiques.

> « *Pour moi, les attouchements lors de la récolte de l'information sont des violences physiques. Tu es là, quelqu'un vient te bousculer en touchant tes parties intimes ou en les tapotant pour te dire de reculer un peu pour qu'il passe. Tu as l'impression que la personne a profité* », témoigne une journaliste de plus de 8 ans d'expérience dans la presse écrite.

Les violences physiques publiques sont plutôt courantes et dirigées contre les hommes journalistes. Plusieurs cas de violence de cette nature envers les hommes sont documentés dans des rapports annuels. Le rapport sur l'état de la liberté de la presse que le Centre National de Presse Norbert Zongo publie chaque année à l'occasion de la journée internationale de la liberté de la presse fournit de amples détails sur les actes de violences dont les journalistes sont l'objet dans l'exercice de leur métier (Voir le dernier rapport intitulé *État de la liberté de la presse en 2021 au Burkina Faso*). Les violences publiques les plus courantes que les femmes journalistes subissent et qui reviennent de manière récurrente dans le discours des informateurs des deux sexes de cette recherche sont les préjugés et les stéréotypes, le rejet de certaines forces religieuses et le (cyber) harcèlement.

3.1. Les préjugés et les stéréotypes

C'est la forme de violence la plus régulière et la plus pressante que les femmes journalistes subissent. La société leur attribue des étiquettes de « femmes aux mœurs légères », de « femmes incapables de réussir une vie de foyer », de « mauvaises mères », d'« effrontées », de « perturbatrices sociales » (Femme2, Presse imprimé, 8 ans d'ancienneté). Elles sont perçues comme des femmes trop émancipées, qui côtoient des personnalités et donc qui finissent par devenir la maîtresse de tout le monde.

> « *On te voit comme une proie. C'est une femme et chacun veut essayer, veut tâter le terrain pour voir si c'est favorable parce qu'on entend couramment que la femme journaliste, c'est pour tout le monde. Chacun veut essayer* » témoigne une journaliste de plus de 9 ans d'expérience dans la presse écrite.

« *En termes de préjugés, tu entendras dire que les femmes journalistes sont partisanes du moindre effort. Qu'elles préfèrent la courte échelle avec la présentation. J'ai entendu quelqu'un dire une fois que les femmes n'ont pas le niveau, qu'elles ne sont pas cultivées* », témoigne une journaliste de plus de 18 ans d'expérience dans la presse en ligne.

Les violences fondées sur les stéréotypes et les préjugés sont structurelles, voire culturelles dans certaines communautés. Elles constituent une entrave à l'émergence du leadership féminin, à l'affirmation de soi. Elles sont sources de démission, de reconversion et de mobilité professionnelles.

3.2. La discrimination religieuse

Les femmes journalistes ne sont pas souvent les bienvenues à certaines manifestations ou cérémonies à caractère religieux. Elles sont refoulées par le simple fait d'être femme. Il y a des communautés religieuses qui ne serrent pas la main d'une femme en termes de salutation ou qui ne veulent pas voir une femme porter des mèches, un pantalon ou toute autre tenue de soirée. Pour elles, la femme doit toujours couvrir tout son corps pour ne pas susciter des regards séducteurs d'hommes vers elle. Elles sont donc désabusées quand elles se retrouvent face à des femmes journalistes foulant au pied leurs normes et principes religieux.

« *Une fois, une consœur était en reportage dans une mosquée à Ouagadougou et en voulant filmer, un monsieur a crié : "Haram, haram, haram", mais elle ne s'est pas laissée faire. Elle a poursuivi son travail sans gêne* », témoigne une journaliste de plus de 8 ans d'expérience dans la presse écrite.

« *Une consœur nous expliquait qu'elle était à un reportage en pantalon, et que pendant qu'elle filmait, une femme est venue lui proposer de venir elle va lui donner un pagne elle va attacher, parce qu'au regard du public son habillement ne sied pas* », témoigne une journaliste de plus de 5 ans d'expérience en tant que journaliste à la radio.

« *Lors de la fête de le tabaski 2021, une de nos journalistes est allée couvrir une prière au terrain Boukary Dabo à l'université. Elle avait porté un habit sans manche, et, à la fin de la prière, un du groupe de personne ayant participé à la prière l'a interpellée pour lui demander : "pourquoi vous avez porté cet habit pour venir chez nous ? On ne porte pas ça chez nous". Et ils ont pris sa photo balancer sur les réseaux sociaux* » témoigne un journaliste de plus de 8 ans d'expérience dans l'audiovisuel.

Ces violences liées à tenue vestimentaire sont récurrentes. Elles sont l'expression d'un choc de cultures religieuses, dans une société pourtant considérée comme étant laïque. Elles sont si régulières que certaines rédactions se sont vues obligées d'interdire formellement la couverture des activités de ces communautés religieuses par les femmes. Il est même parfois arrivé que la femme soit

publiquement et ostentatoirement refoulée. Pour y être acceptée, elle doit se déguiser ou se montrer musulmane en portant le voile. Dans le milieu, ce n'est pas seulement, l'habillement « indécent » (du point de vue religieux) qui heurte les principes et les sensibilités religieux, c'est aussi les rondeurs et la belle physique de la femme.

> « *Cette année même, en 2022, j'ai subi une autre [elle en avait cité d'autres] forme de violence de la part d'un leader religieux d'une association. Je devais couvrir son activité. Consciente de la sensibilité de ce milieu, j'ai pris le soin de porter un boubou et un voile. Malgré tout, ce n'était pas suffisant aux yeux du communicateur de cette association qui m'a rabaissé en ces termes : "c'est toi la journaliste du [média X] ? J'aurais décliné le contrat si j'avais imaginé un seul instant que c'est une femme qu'on allait nous envoyer. Ce n'est pas professionnel de la part de votre journal". J'ai répondu qu'il lui faudrait au moins attendre la publication de mon travail avant d'insinuer cela. Il m'a retorqué que : "ce n'est pas nécessaire. Parce que tu nous mets mal à l'aise. Nous avons de grands Imams ici qui subissent la présence d'une femme bien en forme comme toi. Regarde comment tu es, moi-même je n'arrive plus à me retenir"* », témoigne une journaliste de plus de 8 ans d'expérience dans la presse en ligne.

3.3. Le (cyber) harcèlement sexuel

Comme dans le cas de la violence organisationnelle, pour la violence publique, les femmes journalistes sont l'objet de harcèlement sexuel hors ligne et en ligne. Ce dernier freine l'engagement et l'affirmation professionnels de la femme journaliste. Certaines ont indiqué avoir renoncé à des missions à cause de l'inconduite de certains hommes. En effet, les sources d'information et les publics médiatiques brisent parfois les rapports supposés être distanciés et désintéressés qu'ils doivent entretenir avec les femmes journalistes. Les rendez-vous pour des interviews ou pour la collecte de l'information sont des moments privilégiés d'échanges de contacts téléphoniques qui se terminent généralement par du harcèlement. Même des personnalités, comme les ministres et les députés sont indexés par les informatrices comme des grands « dragueurs ».

> « *Je n'ai jamais été victime de violence physique, mais plutôt de violence psychologique, de la part, parfois, de membres du gouvernement. Parfois, ils prennent ton numéro avec quelqu'un et, du coup, ils commencent par t'envoyer des messages qu'on peut qualifier de harcèlement sexuel. Et comme c'est une autorité et un papa puisqu'ils sont souvent âgés, donc, tu ne peux pas le bloquer ou lui parler mal. Du coup, quand on t'envoie à un reportage à l'Assemblée, tu n'as pas envie d'y aller au risque de croiser son regard. Oui, ils sont généralement des députés et ministres* » témoigne une journaliste de plus de 4 ans d'expérience dans l'audiovisuel.

Le harcèlement en ligne, comme violence publique prend de l'ampleur selon les informatrices. L'anonymat et les faux profils que les réseaux sociaux numériques favorisent viennent accentuer le phénomène. Les femmes journalistes soutiennent

recevoir immédiatement après un échange de numéros téléphoniques suite à une interview ou à une conférence de presse des demandes d'amitié suivies de la question « êtes-vous mariée ou bien c'est mademoiselle ? ». Et quand tu réponds que tu es marié, on te dit « ce n'est pas grave, on peut sympathiser », témoigne une journaliste à la radio avec plus de 12 ans d'expérience.

Le harcèlement sexuel n'est pas seulement unidirectionnel. Il prend aussi parfois le sens inverse, car des femmes harcèlent aussi des hommes. « Certaines sont prêtes à se vendre pour monter vite ; elles lorgnent le boss qui les gère et les fout à la porte », témoigne une journaliste de plus de 7 ans d'expérience dans la presse en ligne.

4. Des souffrances silencieuses

Les violences organisationnelles et publiques, et particulièrement le harcèlement sexuel est un sujet tabou dans les médias, mais en général elles le sont aussi dans les sociétés africaines. Ce comportement de victime résignée favorise la méconnaissance des droits qui régissent ce délit. Le harcèlement est souvent commis par des hommes de pouvoir, ce qui classe les victimes dans une position de faiblesse, les obligeant à se murer dans le silence assourdissant. Le silence est aussi le fait du regard moqueur que la société portera sur la victime.

> « *C'est stressant et le fait de ne pas pouvoir en parler c'est un autre mal encore. Ça peut conduire à la dépression, à la folie et même à la mort* », témoigne une journaliste de plus de 9 ans d'expérience dans la presse écrite.

> « *En voulant parler de ça, on devient encore un miroir, voire la risée de tout le monde. J'ai eu l'impression que la société nous force à garder le silence. Je ne sais pas si c'est nous qui n'osons pas, mais il va falloir un jour franchir le pas et aller porter plainte. Mais le regard de la société ne facilite pas cela pour le moment* », témoigne une journaliste à la Télévision, avec plus de 11 ans d'expérience.

Les femmes disent préférer se taire et vivre le mal dans le silence. Certaines femmes affirment avoir dénoncé, mais l'absence de jugement débouchant sur des condamnations et de soutien de la part des collègues les a conduits à retomber dans le silence.

> « *Moi, je dénonçais auprès des supérieurs, mais j'ai fini par me taire aussi parce que quand on a connaissance des gens qui ont dénoncé et il n'y a pas eu de suite, ça ne sert pas de continuer à dénoncer. À quoi sert de dénoncer si on sait que la personne mise en cause ne sera même pas inquiétée* », témoigne une journaliste à la Télévision avec plus de 18 ans d'expérience.

Pour une femme mariée, c'est délicat. Dire à son époux qu'on a été victime de harcèlement peut être une raison suffisante de demande de divorce. Et elles sont rares les femmes qui prendraient ce risque. De plus, les préjugés et les stéréotypes déjà tenances ne favorisent pas la dénonciation.

> « *La société a déjà une mauvaise image de nous ; si tu intentes un procès, tu entendras dire que tu as tout fait pour que ça arrive, c'est comme si tu méritais ce qui t'arrive. Dans ce contexte, c'est un peu difficile de dénoncer. Dans le privé, on te foutra facilement à la porte et tu perdras ton boulot* », témoigne une journaliste de plus de 7 ans d'expérience dans la presse écrite.

Conclusion

Cette recherche a permis de comprendre les conditions et le contexte dans lesquels travaillent les femmes journalistes au Burkina Faso. Celles-ci exercent sous de pesantes contraintes. Alors même qu'elles sont déjà objet de toutes de préjugés, d'idées reçues et de stéréotypes dégradants et dévalorisants, elles subissent diverses formes de violences à la fois organisationnelles et publiques. Ces actes de violence les conduisent au renoncement, soit par la démission, soit la mobilité ou la reconversion professionnelle. La plupart des victimes de violence préfèrent se murer dans le silence pour diverses raisons dont la peur de la perte du foyer, de la condamnation et de la vindicte sociale. Cette peur tient au fait que beaucoup de journalistes ne sont pas formés à la gestion des violences et aux mécanismes de réhabilitation. Aussi, l'absence d'un cadre de gestion des violences ne favorise pas la dénonciation, tout comme l'absence d'assistance, par des psychologues, des victimes. Mais tout cela doit être soutenue par la mise en place d'une politique genre dans les rédactions.

Recommandations

- **Au ministère chargé du genre**

➢ Former les acteurs de la société civile, les leaders religieux et coutumiers et les responsables de partis et formations politiques aux conséquences des cultures conservatrices et patriarcales, des préjugés et des stéréotypes rétrogrades sur l'épanouissement intellectuel et professionnel de la femme journaliste

- **Au ministre chargé de la communication**

➢ Créer un numéro vert de réception des plaintes et des dénonciations des cas de violences dont sont victimes les femmes journalistes

- **Au Conseil supérieur de la communication**

➢ Assurer le monitoring des contenus médiatiques afin d'identifier les propos violents envers les femmes en général et les femmes journalistes en particulier

- **Aux organisations professionnelles des médias**

➢ Mettre en place un service d'assistance psychologique pour une meilleure prise en charge des victimes de violences.

- **Aux propriétaires de médias**

➢ Instituer dans les rédactions des cellules de genre de soutien aux victimes de violences

Références

ADJAMAGBO, Agnès et al. « Comment les femmes concilient-elles mariage et travail à Dakar et à Lomé ». *Documento de trabajo*, vol. 4, 2006, p.1-18.

BAGARÉ, Marcel. « Socio-anthropologie du rôle et de la place de la femme dans trois quotidiens du Burkina Faso», *French Journal For Media Research*, 2019, URL : http://frenchjournalformediaresearch.com/lodel-1.0/main/index.php?id=1757.

BOGURAEV, Branimir. "Salience-based Content Characterisafion of Text Documents". *Intelligent Scalable Text Summarization*. 1997.

BOURDIEU, Pierre. *La domination masculin*, Paris, Les Edition du Seuil, 1998.

DAMIAN-GAILLARD, Béatrice, FRISQUE, Cégolène et SAITTA, Eugénie. « Le journalisme au prisme du genre : une problématique féconde », *Questions de communication,* n°15, 2009, p. 175-201.

FERRET, Olivier et GRAU, Brigitte. A thematic segmentation procedure for extracting semantic domains from texts. In *13th European Conference on Artificial Intelligence*. 1998. p. 155--159.

HERITER, Françoise. *Masculin/Féminin II Dissoudre la Hiérarchie*, Paris, Edition Odile Jacob, 2002.

HERNANDEZ, Nicolas et GRAU, Brigitte. « Analyse thématique du discours : segmentation, structuration, description et représentation », *Conférence CIDE'05*, 2002.

INSTITUT PANOS AFRIQUE DE L'OUEST. *Femmes et médias au Burkina Faso : Renforcer leur rôle et leur représentation* (Rapport), Ouagadougou, 2013.

LE CAM, Florence, PEREIRA, Fabio Henrique, et RUELLAN, Denis. Violences publiques envers les journalistes et les médias : Introduction. *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo*, 2021, vol. 10, n°1, p. 6-9.

LÖFGREN-NILSSON, Monica. "Thinkings and Doings of Gender - Gendering processes in Swedish television news production". *Journalism Practice,* Vol. 4(1), 2010, p. 1-16.

MILES, Matthew B. et HUBERMAN, A. Michael. *Analyse des données qualitatives*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, 2003.

MUCCHIELLI, Alex. Les processus intellectuels fondamentaux sous-jacents aux techniques et méthodes qualitatives. *Recherches qualitatives*, 2007, vol. 3, p. 1-27.

YAMÉOGO, Lassané. Genre et technologie dans le journalisme : Les femmes dans les métiers techniques au Burkina Faso. *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo*, 2021, vol. 10, no 1, p. 128-143.

YAMÉOGO, Lassané. Place et image des femmes dans les médias burkinabè. Ouagadougou, CNP-NZ, 2017.

MEDIA FOUNDATION FOR WEST AFRICA

32 Otele Avenue, East Legon,

Telephone: +233 (0) 302 555 327

Twitter: @TheMFWA

Facebook: Media Foundation for West Africa

info@mfwa.org

www.mfwa.org

@themfwa

www.mfwa.org

themfwa